

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	31
Nombre de pouvoirs	8
Votants	39



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 064

Location d'un camion benne à ordures pour la période 2024-2027

Séance du 26 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 18h40, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de GIOUX, au nombre de trente et un sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 19 juin 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Valérie BERTIN ; DENIS PRIOURET ; Claude BIALOUX ; Philippe ESTERELLAS ; Alain DETOLLE ; Didier TERNAT ; Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Isabelle DUGAUD ; Michel GOMY ; Serge DURAND ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Jacqueline LABARRE ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Nadine RAVET ; Pascal MERIGOT ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMENIER ; Jacques TOURNIER ; Gérard SALVIAT (suppléant) ; Vincent PERRIERE (Suppléant)

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH à Isabelle DUGAUD ; Thierry ROGER à Jean-Pierre LANNET ; Annick BAUCULAT à Stéphane DUCOURTIOUX ; Corinne PENAUD à Serge DURAND ; Marie-Hélène FOURNET à Renée NICOUX ; Laurent LHERITIER à Valérie BERTIN ; Evelyne CHABANT à Jean-Louis JOSLIN ; Didier MIOMANDRE à Nadine RAVET

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Monique DEPEIGE, Marie-Françoise HAYEZ et Céline COLLET-DUFAYS ; Messieurs Guy BRUNET, Bernard ROUGIER et Jacques BOEUF

Rappel du contexte

Dans le cadre de son Service Public de Gestion des Déchets, la Communauté de communes est en charge de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (bacs verts) et des déchets Recyclables Secs (bacs jaunes) en points de regroupement répartis sur l'ensemble du territoire.

La régie des collectes dispose des moyens humains et matériels pour mener à bien les ramassages qui sont acheminés jusqu'au quai de transfert du Thym.

Les camions bennes à ordures ménagères sont des véhicules spéciaux adaptés au ramassage et à la levée des conteneurs de collecte ainsi qu'au transport des matières jusqu'au lieu de dépôt.

La Communauté de communes dispose aujourd'hui d'un parc de trois camions permettant à trois équipes de collecte de réaliser l'ensemble des tournées.

Ces véhicules sont anciens (mises en service en 2012 et 2015) et font régulièrement l'objet de réparations importantes. Le véhicule le plus ancien vise à n'être utilisé qu'en cas de dépannage.

Présentation de la demande

Toute panne impromptue sur un véhicule engendre une importante désorganisation des tournées et une sollicitation accrue des autres véhicules. De plus, les délais importants de réparation et l'éloignement des garages provoquent des retards dans la bonne collecte des flux, des problématiques de gestion d'équipe (heures supplémentaires, rattrapage des tournées) et pénalisent la bonne réalisation quotidienne des missions du service (gestion des bacs, lavage des camions, etc.).

Il est donc essentiel de disposer autant que possible et en permanence de trois véhicules prêts à assurer les tournées.

En l'absence de capacité d'investissement sur du nouveau matériel, il est proposé de renforcer le parc de véhicules par la location d'une benne à ordures ménagères pour une durée de 36 mois.

La location offre l'avantage de disposer d'un véhicule neuf et d'une garantie permanente de réparation et de remplacement.

Éléments d'appréciation

Outre la possibilité de disposer en permanence d'un véhicule fiable et parfaitement adapté, la location d'une BOM est aussi une opportunité pour soulager le parc des autres véhicules et pour poursuivre l'optimisation des tournées.

La durée envisagée de 36 mois permet aux équipes de disposer de ce nouvel équipement à moyens termes tout en poursuivant les réflexions quant au nécessaire renouvellement progressifs des matériels.

Le choix s'est porté sur une benne de 12 m³ bien adaptée aux tournées en centre-ville, notamment au cœur d'Aubusson et de Felletin. Ce véhicule viendrait opportunément compléter le parc de matériels roulants, doté d'un gros camion bien adapté quant à lui pour les autres tournées plus éloignées du quai de transfert.

Pour cette prestation, une démarche de marché à procédure adaptée a été conduite. Les attentes ont été formulées par un cahier des charges et une consultation a été réalisée par le biais de la plate-forme e-marchés-publics à laquelle adhère la collectivité. Les pièces attendues pour la remise des offres étaient les suivantes :

1. Une offre de prix explicative et détaillée comportant les caractéristiques techniques proposées et le prix € HT mensuel de la prestation, le montant annuel total € HT et € TTC, etc.
2. L'Acte d'Engagement complété (PJ du CCP)
3. Le CCP et le RC visés du candidat
4. Un projet de contrat de location
5. Un RIB

La remise des offres sur la plate-forme était attendue au plus tard le jeudi 6 juin 2024 à 17h, après plus de quatre semaines de consultation.

Pour l'analyse des offres, outre l'exigence de fournir d'un dossier complet, les critères d'évaluation étaient les suivants :

- Valeur technique : 50 %
- Prix : 50 %

Deux sociétés ont déposé une offre. Le tableau suivant détaille l'analyse de ces deux offres.

	FAUN	BOM SERVICES
DOSSIER		
<i>Devis détaillé</i>	x	x
<i>AE</i>	x	x
<i>CCP + RC</i>	x	x
<i>Projet de contrat</i>		
<i>RIB</i>	x	x
PRIX (loc annuelle HT)	40 680,00 €	52 320,00 €
<i>note prix</i>	10,0	7,8
VALEUR TECHNIQUE		
<i>qualité du véhicule</i>	Chassis Renault D16	Chassis Renault D16
<i>équipements</i>	BOM VARIO 12,5 m3	CARGOPAC C222-21
<i>options</i>	nombreuses options techniques	nombreuses options techniques
<i>prestations complémentaires</i>	réglementations, maintenance et assisante chassis, maintenance et assistance sur BOM	formation utilisation du véhicule, maintenance pannes ordinaires en lien avec société SEMAT
<i>garantie</i>	dépannage + relais BOM équivalente délai 48 h	pas de garantie de relais en cas de besoin, possibilité si délai 3 j
<i>service client</i>	assistance tel 5j/7	assistance tel 5j/7
<i>autres</i>	réponse plus adaptée, échanges avec le prestataire, possibilité acquisition suite location	détails sur la fabrication des équipements
Note valeur technique	8,5	7,5
Total	18,5	15,3

Considérant la valeur technique est le prix, la société FAUN obtient la meilleure note 18,5 contre 15,3 pour la société BOM SERVICES. Au-delà d'un tarif plus compétitif, les deux principaux points forts de la proposition sont :

- ✓ Une prise en charge plus complète des opérations de maintenance et entretien courant tant sur le véhicule que sur la BOM
- ✓ Le dépannage et la mise à disposition d'une BOM de remplacement en cas d'immobilisation du véhicule supérieure à 48 h

A contrario, l'offre de la société BOM SERVICES ne propose pas un tel niveau de garantie (en particulier sur le véhicule de remplacement) et elle indique s'appuyer sur des entreprises relais pour un ensemble d'opérations de maintenance, entretien ou dépannage.

Eléments financiers

Les offres de prix proposent deux solutions adaptées (BOM VARIO et CARGOPAC) sur la base de véhicules neufs et châssis similaire de marque RENAULT.

Les deux propositions de prix sont les suivantes :

Offre de la société BOM service :

Mensualité s'élevant à 4 360 € HT avec un forfait établi à 3 500 km/mois et 200h/mois.

Offre de la société FAUN :

Mensualité s'élevant à hauteur de 3 390 € HT avec un forfait établi à hauteur de 2 500 km/mois et 150 h/mois.

Il est avéré que les tournées sont bien comprises dans les forfaits proposés (moins de 2 500 km / mois et tournées mensuelles comprises dans un temps de 150 h). Ce forfait est entendu annuellement, permettant au service d'ajuster si nécessaire en cas d'une utilisation accrue ponctuelle.

Les crédits nécessaires à la location d'un tel équipement ont été inscrits au BP de fonctionnement de la collectivité à l'article 61351.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** la location d'une benne à ordures pour une période de 36 mois sur la base de l'offre proposée par la société FAUN à hauteur de 3 390 € HT mensuels
- **D'AUTORISER** Madame la présidente à signer l'acte d'engagement de ce marché de prestation de services et le contrat de location

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente



